

étendu des documents de ce type dans le monde. Le Canada a signé la Convention en juin 1999 pendant la 29^e Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains à Guatemala et il l'a ratifiée en juin 2000 à l'occasion de la 30^e Assemblée générale tenue à Windsor, au Canada. Le Canada soutient vigoureusement le Programme interaméricain de coopération dans la lutte contre la corruption, et il a été un participant actif au Groupe de travail sur la probité et l'éthique publique, l'organe de l'OEA chargé de mettre en oeuvre les interventions définies par le programme.

Une des recommandations clés du Programme est la création de mécanismes de consultation pour mettre en commun les pratiques exemplaires et susciter l'échange d'informations entre États membres de l'OEA. Il a pour but de faire participer les organisations internationales, les institutions financières internationales et les représentants de la société civile en vue de garantir la transparence et de réduire la corruption. À cette fin, le Canada a soutenu financièrement une discussion en table ronde sur la transparence et la bonne gestion des affaires publiques dans les Amériques, organisée par la Fondation canadienne pour les Amériques à Montréal, en février 2000. Cette manifestation a rassemblé des experts de l'ensemble de l'hémisphère, dont des représentants du monde universitaire, des ONG, des institutions financières internationales et de l'OEA; ils ont débattu d'initiatives régionales et de défis stratégiques en matière de lutte contre la corruption dans la période menant au 3^e Sommet des Amériques, qui se tiendra à Québec, (au Canada), en avril 2001.

Le Parlement canadien a adopté la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* en juin 2000. La Loi crée un système obligatoire de présentation de rapports au sujet des transactions financières suspectes et du mouvement transfrontalier de grandes quantités d'argent; on prévoit qu'elle entrera en vigueur en 2001.

Parrainer, au Chili, un symposium sur l'accroissement de la probité dans l'hémisphère, qui se tiendra au plus tard en août 1998 dans le but d'examiner, entre autres questions, l'ampleur de la Convention interaméricaine contre la corruption et la mise en oeuvre du programme mentionné plus haut. Ils soutiendront résolument la tenue d'ateliers parrainés par l'Organisation des États américains pour diffuser les dispositions énoncées dans la Convention interaméricaine contre la corruption.

Le Symposium sur l'accroissement de la probité dans l'hémisphère, tenu à Santiago (au Chili) en novembre 1998, a marqué une suite à un important mandat du Sommet de Santiago. Le Canada, de concert avec l'Argentine et le Venezuela, a contribué au groupe de rapporteurs en soumettant un rapport sommaire des discussions de Santiago. Entre autres choses, le rapport a souligné l'importance de la ratification de la Convention interaméricaine contre la corruption, de la participation des organisations de la société civile et des institutions financières internationales et de l'établissement d'un mécanisme institutionnel au sein de l'OEA qui assurerait le suivi des actions entreprises conformément par les États parties à la Convention et qui faciliterait l'adoption de mesures à cette fin. De ce fait, en 1999, l'Assemblée générale de l'OEA a adopté une résolution donnant instruction au Conseil permanent de reprendre les activités du Groupe de travail sur la probité et l'éthique publique.